



Changement de statut réceptionné

Par **Ines80**, le **31/03/2017** à **14:41**

Bonjour

je suis en possession d'un titre de séjour étudiante qui expirera au mois de juillet, je suis mariée en France au mois de février (mon conjoint réside depuis 5 ans en France, avec un titre de séjour salarié), j'ai deux question :

1 : à l'expiration de mon titre séjour étudiante, est ce que je peux demander un titre de séjour vie privé et familiale. Sachant que mon conjoint a déjà entamé la procédure de regroupement familiale sur place.

2 : le réceptionné qui me sera donné après le dépôt de mon dossier, sera avec ou sans autorisation de travaille ?

Merci pour votre aide